





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-486**

Séance publique du

9 novembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1144405-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : CRÉATION D'UNE CARTE PASS MUSÉES SAISON AUTOMNE HIVER 2018-2019

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CRÉATION D'UNE CARTE PASS MUSÉES SAISON AUTOMNE HIVER 2018-2019-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Pour encourager les publics les plus larges à entrer dans les musées et rendre les propositions artistiques et scientifiques plus accessibles et plus attractives, la Ville d'Aix-en-Provence avait créé, pour l'été 2018, une carte « Pass musées été 2018 ». Pour la période automne hiver 2018-2019, il est proposé de renouveler une carte « Pass musées automne hiver 2018-2019 ». Cette carte offre, en bouquet, toutes les propositions muséales des établissements municipaux aixois à un tarif très compétitif.

La carte « Pass musées automne hiver 2018-2019 » est accessible à tous les habitants de la Ville d'Aix-en-Provence comme les visiteurs qui souhaiteraient découvrir l'ensemble des musées durant leur séjour. Au tarif unique de 12 euros, elle donne accès une fois à chaque site durant la période concernée.

La carte « Pass musées automne hiver 2018-2019 » valable du 15 novembre 2018 au 31 mars 2019, inclut le Musée Granet, le Musée du Vieil Aix, le Pavillon Vendôme et le Musée des Tapisseries.

Il permettra notamment de voir les expositions suivantes :

- Exposition « 51 nuances de vert », du 15 septembre 2018 au 13 janvier 2019, Musée des Tapisseries.
- Exposition « Allons voir si la rose », du 12 octobre 2018 au 3 mars 2019, Pavillon Vendôme.

- Exposition « Voici des fleurs, des fruits, des feuilles et des branches », du 27 octobre 2018 au 29 avril 2019, Musée du Vieil Aix.
- Exposition « Traverser la lumière », du 10 novembre 2018 au 31 mars 2019, Musée Granet.
- Exposition « Carte blanche à Marie Ducaté – Anguille sous roche », du 15 mars au 10 juin 2019, Pavillon Vendôme.
- Exposition « Marcel Sahut », du 8 février au 15 avril 2019, Musée des Tapisseries.

Mis en vente dans tous les musées aixois, le « Pass musées automne hiver 2018-2019 » est individuel et se présentera sous la forme d'une carte faisant mention d'un code-barres. Il est vendu sans aucune formalité préalable et sera réalisé sur place au moment de l'achat.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le tarif de la carte «Pass musées automne hiver 2018-2019»
- **AUTORISER** le régisseur à encaisser les recettes sur les imputations budgétaires correspondantes

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»